

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2020

Emmanuelle Wargon, les présidents de comité de bassin et le président du comité national de l'eau se mobilisent pour la reprise de l'activité dans le secteur de l'eau

Emmanuelle Wargon a réuni hier par téléphone les présidents de comité de bassin—François Sauvadet (Seine-Normandie), Martin Malvy (Adour-Garonne), Martial Saddier (Rhône-Méditerranée), André Flajolet (Artois-Picardie), Thierry Burlot (Loire-Bretagne), Claude Gaillard (Rhin-Meuse) et le vice-président Saveriu Luciani (Corse) - ainsi que le président du comité national de l'eau, Jean Launay, pour évoquer avec eux la reprise des chantiers d'eau et d'assainissement et les actions immédiates permettant au monde de l'eau de faire face à la crise.

La crise sanitaire a montré que les services d'eau et d'assainissement avaient été en mesure d'assurer la continuité du service, tout en s'adaptant aux contraintes liées aux précautions à prendre pour les travaux. Emmanuelle Wargon, l'ensemble des présidents de comité de bassin et le président du comité national de l'eau s'en sont félicité tout en restant vigilants à ce que cette continuité se poursuive dans les prochaines phases de la crise sanitaire.

Cependant, les chantiers de renouvellement de canalisations, les grosses opérations de maintenance, ou encore les travaux de sécurisation ont été dans une large majorité arrêtés ou différés. Avec la mise en place de la charte de l'OPPBT et la volonté de l'ensemble des acteurs de la filière, les chantiers reprennent ou sont sur le point de reprendre, en particulier dans le secteur rural. Cependant, un nombre encore important d'entre eux n'a pas encore repris. Afin d'assurer la résilience de services d'eau et d'assainissement. Emmanuelle Wargon, les présidents de comité de bassin et le président du comité national de l'eau appellent l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des acteurs de la filière « eau » à reprendre en toute sécurité et sans tarder ces chantiers indispensables à la gestion durable des services d'eau et d'assainissement.

Emmanuelle Wargon a en outre dressé un panorama des mesures d'urgence que prennent les Agences de l'eau, établissements publics de l'Etat, pour aider le secteur de l'eau à faire face à crise sanitaire.

Dans l'immédiat, elles mettent en place des aides aux collectivités et aux industriels pour faire face au surcoût de la gestion des boues non hygiénisées dont l'épandage direct a été interdit par précaution pour éviter tout risque de contamination. Elles accélèrent le versement des acomptes de subventions et de primes pour soulager la trésorerie des maîtres d'ouvrages et des entreprises, et ainsi accompagner la reprise des chantiers. Enfin, elles simplifient leurs procédures et rallongent les délais des conventions et des appels à projets pour que les collectivités et entreprises puissent y répondre, au vu des conditions de travail rendues compliquées par la crise sanitaire.

Les Agences de l'eau préparent également des adaptations temporaires de leurs règles d'intervention pour soutenir la reprise des investissements dans le domaine de l'eau, en faveur des services d'eau et d'assainissement, mais aussi de l'ensemble de la feuille de route issue des Assises de l'eau : la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la lutte contre les pollutions et des économies d'eau. Ce dernier volet est d'autant plus important que la situation hydrologique (cf. communiqué de presse du 29 avril dernier) montre que plusieurs départements doivent se préparer à une nouvelle sécheresse estivale.

[Retrouvez le communiqué de presse en ligne](#)

**Service presse d'Emmanuelle Wargon,
Secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire :**
Tél : 01 40 81 81 30
Mél : presse.wargon@ecologique-solidaire.gouv.fr